

## Commission consultative du Vivre ensemble Compte rendu de la réunion du 26 février 2024

**Lieu de réunion :** Buvette, Op Freinen **Début de la réunion :** 19h00 **Fin de la réunion :** 22h00

### Ordre du jour :

1. Mots de bienvenue de la part de l'Echevin Raphaël Schmitz
2. Introduction et présentation des membres
3. Bref aperçu du nouveau cadre légal en relation avec le vivre-ensemble interculturel
4. Règlement d'ordre intérieur
5. Réception de bienvenue pour les nouveaux habitants
6. Autres activités 2024
7. Divers

### Compte rendu

#### 1. Mots de bienvenue de la part de l'Echevin Raphaël Schmitz

L'Echevin Raphaël Schmitz a souhaité la bienvenue aux membres de la commission et les a remerciés pour leur intérêt et leur engagement. Il a ensuite fait une brève présentation de lui-même, de son rôle et de ses priorités.

Il a présenté Gilles Schlessler en tant que président de la commission, Jane Barton en tant que secrétaire, Noémie Drozd en tant qu'interface avec les services de l'administration communale et Jean Boden en tant que représentant du conseil communal.

Raphël a ensuite présenté plusieurs aspects de l'accord de coalition, qui sont pertinents pour le mandat de cette commission. Il s'agit notamment de créer des espaces de rencontre et des espaces verts (parcs) dans les quartiers de Junglinster, d'organiser l'accueil des nouveaux résidents, d'encourager la participation citoyenne par des projets concrets, d'étudier sous quelles formes la « Fiesta Integrale » et le « Poter Café » pourraient être relancés en tant qu'événements

multiculturels, comment la communauté liée à l'école internationale pourrait s'intégrer davantage dans les événements locaux etc.

Il a encouragé la commission à faire des suggestions pour tout autre événement pertinent. Il assistera à certaines réunions futures de la commission lorsqu'il y sera invité, et restera à la disposition des membres pour tout échange.

## **2. Introduction et présentation des membres**

Les membres de la commission ont fait une brève présentation de leurs parcours, de leurs compétences et des raisons pour lesquelles ils ont demandé à faire partie de la commission.

## **3. Règlement d'ordre intérieur**

La commission a été invitée à donner son avis sur le nouveau règlement d'ordre intérieur (ROI) régissant son fonctionnement. Le ROI de la commission du vivre ensemble est établi à partir de la nouvelle version du ROI communal régissant la plupart des autres commissions consultatives ainsi que sur base de la loi du 23 août 2023 sur le vivre ensemble interculturel.

Un tour de table sur le ROI a eu lieu entre les membres et certains aspects, comme p.ex. le mode de fonctionnement ou la déontologie, ont été discutés plus en détail.

Etant donné que le ROI n'a été communiqué aux membres de la commission que la veille de la réunion, il a été décidé de laisser à chacun le temps d'étudier en détail le document et de faire part de ses observations par écrit à Jane endéans une semaine. Une version finale sera alors établie et envoyée aux membres pour validation. Une fois la version adoptée, elle sera transmise pour information au Collège des bourgmestre et échevins, qui établira sur cette base une version finale et la soumettra dans les meilleurs délais au conseil communal pour approbation.

## **4. Cadre légal de la commission**

Gilles a fait une brève explication du cadre légal et de la nouvelle philosophie : dans le passé, le terme « intégration » était prédominant, aujourd'hui l'accent est mis sur le « vivre et le travailler ensemble » dans le contexte du « melting-pot » luxembourgeois.

Sur le plan national, le ministre Max Hahn mettra en œuvre le vivre-ensemble interculturel à travers les instruments suivants :

- le plan d'action national du vivre-ensemble interculturel, « plan d'action national » ;
- le pacte citoyen du vivre-ensemble interculturel, « pacte citoyen » ;

- le programme du vivre-ensemble interculturel, « programme » ;
- le pacte communal du vivre-ensemble interculturel, « pacte communal ».

Le ministère n'a pas encore finalisé son plan d'action national dont la mise en œuvre sera accompagnée par un conseil supérieur national.

Junglinster est déjà signataire d'un pacte communal avec le ministère de la Famille depuis 2021, mais devra rapidement renouveler sa demande dans le cadre de la nouvelle loi qui est d'application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Noémie est en train de préparer la demande.

Le pacte communal contribuera à mettre en œuvre le plan d'action national.

Des contacts ont déjà été établis avec le ministère de la Famille, avec l'ASTI et le CEFIS.

Suivant la loi du 23 août 2023, la commission communale a notamment pour mission :

- d'identifier les priorités et d'éventuels obstacles rencontrés dans le domaine du vivre-ensemble interculturel au niveau de la commune ;
- d'assister la commune dans le développement et la mise en œuvre des mesures et activités favorisant le vivre-ensemble interculturel au niveau de la commune ;
- de promouvoir l'accès à l'information, la participation citoyenne et la vie associative ;
- de favoriser le dialogue, l'échange interculturel et la compréhension mutuelle entre tous les résidents de la commune ;
- de veiller au respect des valeurs du vivre-ensemble interculturel et notamment de sensibiliser et de mettre en place des mesures de lutte contre le racisme et toute forme de discrimination au niveau de la commune ;
- d'élire les représentants communaux du conseil supérieur.

## **5. Réception de bienvenue pour les nouveaux habitants**

Date prévue : 29.06.2024. Les années précédentes, la réception commencera à 10 heures par une visite guidée en bus de la région, suivie d'une réception au centre culturel à laquelle participeront tous les clubs et associations locaux qui le souhaitent.

La commission est invitée à suggérer des modifications au programme.

Noémie présentera des détails supplémentaires lors de la prochaine réunion de la commission.

## **6. Autres activités 2024**

L'organisation du « PoterCafé » sera discuté lors d'une prochaine réunion.

## **7. Divers**

La commission planifiera des réunions mensuelles, de préférence un lundi soir, les dates suivantes ont été prévues :

- 25.03
- 22.04
- 13.05
- 17.06
- 22.07

Ces dates pourront être adaptées ou annulées en fonction des décisions futures.

La commission a accepté d'autoriser Jane à créer un groupe Whatsapp pour une communication informelle avec les membres de la commission.

Luxembourg, le 06 mars 2024

Le président  
Gilles Schlessen

La secrétaire  
Jane Barton